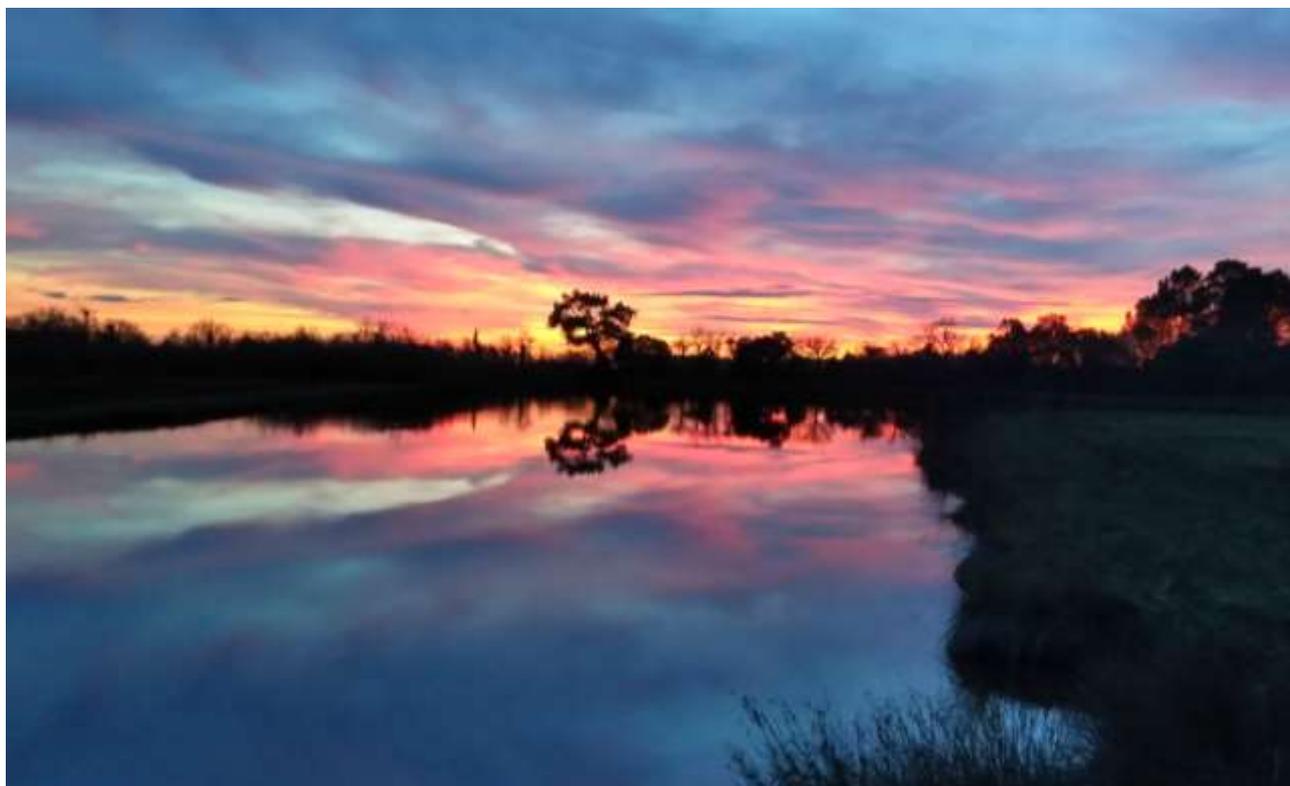




Réserve Naturelle
PRÉS SALES D'ARES
ET DE LEGE

Réserve Naturelle Nationale des Prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret

Programme des actions 2023



Crédit Photo : Richard Deneuic – Association ARPEGE

GESTIONNAIRES : ASSOCIATION ARPEGE ET OFB :



ASSOCIATION ARPEGE

1 ALLEE DE BENEDICTE - 33 950 LEGE-CAP FERRET

COURRIEL : benoit.fritsch@rn-arpege.fr - richard.deneuic@rn-arpege.fr

RNN prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret : www.reserve-naturelle-pres-sales.org

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER OU LOGISTIQUE DE :



Réserve Naturelle
BANC D'ARGUIN



Programme des actions 2023

Le projet 2023 s'inscrit sur une année complète qui va au-delà de la dernière année du plan de gestion de la réserve naturelle. Celui-ci a été validé en 2016 par le comité consultatif de gestion et le conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Les **actions principales** du programme 2023 sont présentées sous forme de **projets**. Ceux-ci sont complétés par des **actions courantes** qui sont listées en fin de document.

Les projets proposés ci-après sont prévus d'être réalisés cette année, et sont pour lesquels nous sollicitons des financements spécifiques. Eu égard au caractère prévisionnel de ces actions, les chiffres ne sont que des estimations se voulant, autant que faire se peut, les plus réalistes et précises possibles.

Pour chacun des projets présentés, la **maîtrise d'ouvrage** et les **partenariats** envisagés sont notés. Puis sont précisés :

1. **les rappels nécessaires et les objectifs liés au projet,**
2. **les fiches actions du plan de gestion concernées par ce projet,**
3. **les actions et investissement réalisés précédemment qui peuvent répondre aux objectifs liés à ce projet,**
4. **les actions à réaliser, la mise en œuvre et les partenariats nécessaires à la réalisation de ce projet,**
5. **le coût estimé et les temps humains nécessaires, sur la base de la dernière version en date du budget prévisionnel de la RN (mention de la version du budget: par ex 2023 – V2) Les financeurs sont aussi mentionnés.**

Les actions du plan de gestion présentées pour chacun des projets, reprennent la codification du plan de gestion actuel qui tient de l'ancienne méthodologie ATEN des plans de gestion des réserves Naturelles :

- **AD** : Actions à caractère administratif
- **PO** : Missions de police et de surveillance
- **PI** : Formation, Accueil, animations et actions pédagogiques
- **SE** : Etudes, suivis et inventaires
- **TE** : Travaux d'entretien (fonctionnement) : gestion des milieux et/ou des infrastructures
- **TU** : Travaux uniques (investissements) : Actions de restauration ou d'équipement des milieux (équipements)

RENOUVELLEMENT DU PLAN DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLEMAITRISE D'OUVRAGE : ARPEGE - OFBPARTENARIAT :**1. Rappels / Objectifs :**

Le plan de gestion 2016-2020 est arrivé à échéance et il est nécessaire de le renouveler dans sa globalité. Une nouvelle méthodologie de rédaction des plans de gestion est disponible (Cahier technique 88 de l'OFB) et sera prise en considération pour la rédaction du plan de gestion. La rédaction du nouveau plan de gestion a été entamée en 2020 et poursuivie en 2021 et 2022, notamment sur l'actualisation du diagnostic et l'évaluation du plan de gestion 2016/2020. Cette évaluation a fait l'objet d'un passage en CSRPN en 2021 et a reçu un avis défavorable. Le gestionnaire devrait présenter pour avis le nouveau plan de gestion fin 2023 au CSRPN dans lequel il intégrera les réponses à l'avis émis concernant l'évaluation.

2. Fiches actions du plan de gestion concernées :

AD12 : EVALUATION DU PLAN DE GESTION 2016-2020 ET REDACTION DU PLAN DE GESTION SUIVANT

3. Actions et investissement réalisés précédemment :

- Plan de gestion 2010-2016
- Plan de gestion 2016-2020
- Evaluation du plan de gestion 2016-2020

4. Actions à réaliser, mise en œuvre et partenariats :

- Finalisation de la mise à jour de l'évaluation des responsabilités,
- Poursuite de la rédaction sur la base des premiers éléments rédigés en 2020, 2021 et 2022,
- Echange en interne (Arpège - OFB) sur les lignes directrices des premiers éléments identifiés,
- Echange avec les partenaires extérieurs d'Arpège pour présentation, partage des enjeux, des objectifs et des actions prévues et discussion,
- Intégration des retours des différentes consultations et poursuite de la rédaction du plan de gestion

Le renouvellement du plan de gestion prévoira de poursuivre de nombreuses actions diverses et variées, afin d'assurer une cohérence sur le long terme des objectifs affiliés au site et des actions qui y sont associées. Il faudra notamment établir un plan de gestion en intégrant une réflexion sur la modification du décret de création de la réserve et la mise en place d'un périmètre de protection.

5. Coût et temps estimés sur le budget 2023 – V3

- **146 jours** Arpège + 1 stagiaire 6 mois bac+5
- **TOTAL : 34 293 €**
- Financeurs prévus : DREAL 85% ; OFB 15%

PROJET 2 :

POURSUITE DE L'EFFACEMENT DU BARRAGE DU CANAL DES ETANGS

MAITRISE D'OUVRAGE : ARPEGE / DREAL

PARTENARIAT : SIBA, ASCOA,
CRC, MAIRIES LEGE ET ARES,
PNMBA, CELRL, AEAG, CD33

1. Rappels / Objectifs :

Le Canal des étangs, qui relie les lacs de Carcans-Hourtin et Lacanau débouche dans le bassin d'Arcachon au sein de de la RNN des Prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret. Son exutoire se trouve dès lors fortement influencé par les marées et son cours tend aujourd'hui à se re deltaïser sur le périmètre de la réserve naturelle.

En 1988, afin de limiter les apports d'eau douce et de sable en provenance du Canal des étangs dans la zone ostréicole d'Arès, un barrage-digue est construit par la Section Régionale Conchylicole (SRC) sur la partie aval du canal, au sein de la réserve naturelle.

Des actions de draguages, d'entretiens et de ré-ensablement ont été réalisées jusqu'en 2007 sous maîtrise d'ouvrage et/ou d'œuvre du Syndicat Intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA) sans que la situation de cet ouvrage et ses conséquences au regard des différents enjeux écologiques et hydrodynamiques ciblés sur le secteur ne soient satisfaisante :

Compte tenu des conséquences induites sur le milieu depuis sa création sur le site et les alentours, de sa légitimité aujourd'hui vis-à-vis de l'activité ostréicole locale notamment et des objectifs affichés par les plans de gestion successifs de la réserve naturelle (réhabilitation des paysages et milieux précédemment anthropisés), la question du devenir de cet ouvrage est aujourd'hui posée, comme ce évoqué dans le plan de gestion (action TU4).

Profitant d'une première phase de travaux lors d'un traitement d'urgence sur cet ouvrage en 2021 lié à une brèche, porté par le SIBA sous sa compétence travaux maritime (Cf résultat en photo ci-contre), le gestionnaire de la RNN des Prés salés d'Arès Lège-Cap Ferret, souhaite poursuivre ces premiers travaux pour aboutir à un effacement complet de cet ouvrage.



2. Fiches actions du plan de gestion concernées :

TU 4 : RENATURATION DES BERGES DU CANAL DES ÉTANGS

3. Actions et investissement réalisés précédemment :

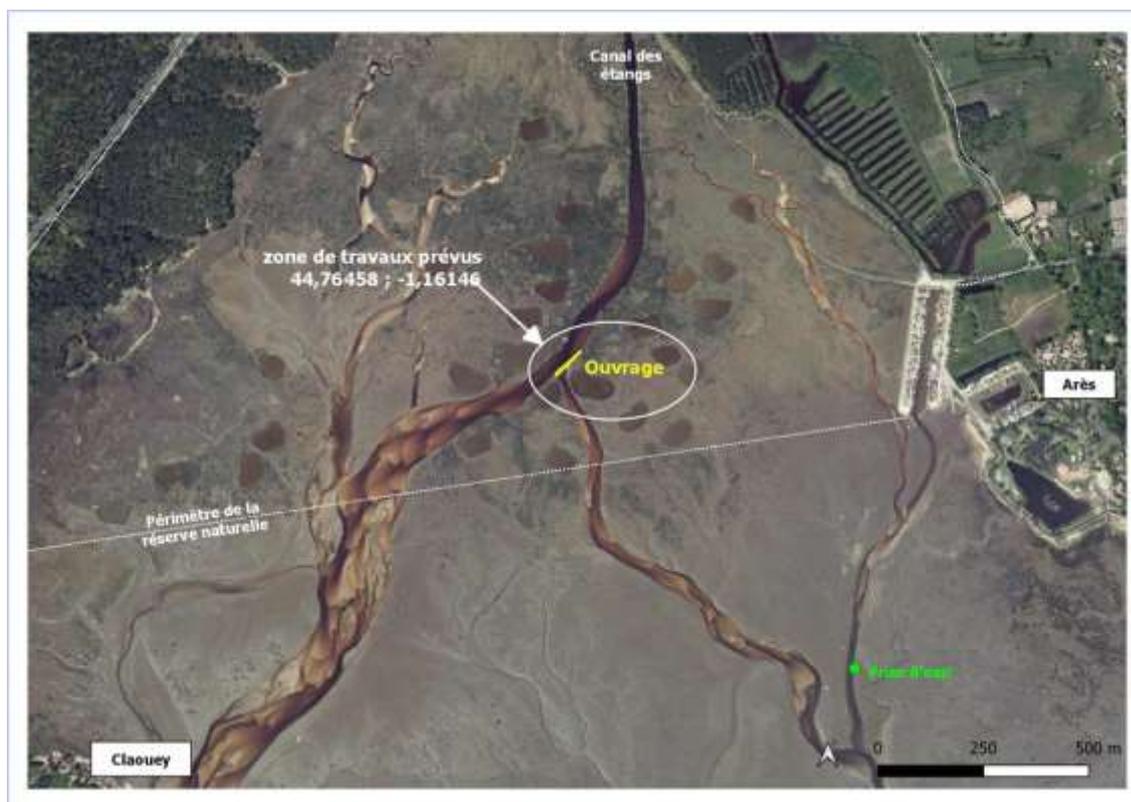
2021 : maîtrise d'ouvrage portée par le SIBA et travaux financés par le SIBA: remplacement de la brèche dans la partie centrale du barrage et arasement partiel de l'ouvrage.

2022 : maîtrise d'ouvrage portée Arpège et travaux financés par Agence de l'Eau, CD33 : autorisations de travaux en réserve naturelle obtenues par le gestionnaire de la RN, déclaration loi sur l'eau et évaluation d'incidence Natura 2000 réalisées, consultations effectuées, mesures scientifiques et suivi du matériel. Travaux réalisés de novembre à décembre 2022 avec quatre journées de rotation/évacuation sur Arcachon.

4. Actions à réaliser, mise en œuvre et partenariats :

- Poursuite des consultations entamées auprès des partenaires du projet (Siba, Ascoa, PNMBA et chasseurs), auxquels se rajoute en 2023 le CRC du bassin d'Arcachon, suite à leurs inquiétudes formulées.

- Poursuite des mesures in situ (sonde de salinité/conductivité au niveau de la prise d'eau ainsi que de la maline de l'ASCOA), et mise en parallèle avec les marées et débits du canal.
- Vol en drone pour acquisition de photos sur la zone prévue selon le protocole, en avril 2023, avec si possible
- Recrutement d'une entreprise de travaux maritimes
- Poursuite si nécessaire de la réalisation de la première partie des travaux entamés en 2022 et non aboutis.
- Concertation sur la poursuite des travaux en automne 2023 sur la seconde phase de l'effacement de l'enrochement de berge.
- Réalisation de la seconde phase de travaux, selon la concertation.



5. Coût et temps estimés sur le budget 2023 – V3

- **19 jours** Arpège
- **27 000 €** de prestation de service travaux maritimes, **8 000 €** d'acquisition de données
- **TOTAL : 38 991 €**
- **Financeurs prévus :**
 - Investissement :** Agence de l'Eau : 74% ; Département : 23%
 - Fonctionnement :** DREAL 100%

1. Objectifs et rappels :**Gestion du Baccharis à feuille d'arroche :**

Le Sénéçon en arbre ou Baccharis à feuille d'arroche (*Baccharis halimifolia*) est une espèce invasive dont le développement entraîne une diminution des espèces végétales locales, notamment celles de la strate herbacée, avec pour conséquences une banalisation du milieu et une perte de biodiversité (J.M. Sinnassamy, 2004 ; F. Durieux, 2005 ; C. Chambolle, 2007). Cet arbuste colonise sur la réserve naturelle le haut pré salé, les marais endigués (anciens réservoirs à poissons) et cette colonisation se traduit par une perte d'habitats naturels et d'habitats d'espèces, préjudiciable notamment à plusieurs espèces patrimoniales.

Mentionné pour la première fois sur le Bassin d'Arcachon en 1891, le baccharis est aujourd'hui omniprésent sur le domaine endigué et le haut schorre de la réserve. Dans le compartiment sous influence tidale, il occupe 28 ha, soit près de 60% des habitats naturels du haut schorre.

Gestion des prairies :

Les prairies du domaine endigué (photo ci-dessous) renferment une biodiversité particulière. Elles font l'objet d'une gestion adaptée, conforme au guide méthodologique de gestion des prairies du bassin d'Arcachon édité par le CBNSA. Un système de pâturage est en place mais des actions de fauche sont également indispensables à la gestion de ces prairies pour conserver leur caractère oligotrophe.

**2. Actions du plan de gestion concernées :**

TE 2 : GESTION DE LA VEGETATION DU DOMAINE ENDIGUE ET DES HAIES BOCAGERES AFIN DE FAVORISER L'ACCUEIL D'ESPECES PATRIMONIALES ET DES OISEAUX D'EAU

TE 5 : ENTRETIEN DES PARCELLES RENATUREES DANS LE CADRE DE LA GESTION DU BACCHARIS A FEUILLES D'ARROCHE

3. Actions et investissement réalisés précédemment :**Gestion du Baccharis à feuille d'arroche :**

Une gestion ciblée sur une vingtaine de parcelles présentant des enjeux de conservation est réalisée depuis 2009 (habitats d'espèces floristiques patrimoniales, habitats naturels d'intérêts communautaires, restauration d'habitats favorables à la cistude d'Europe ou à l'avifaune migratrice). La logique opératoire est la suivante :

- Travaux de **restauration** sur les parcelles colonisées, par l'élimination des arbustes adultes.
- Travaux **d'entretien** annuel sur les parcelles restaurées, par l'élimination des repousses et rejets.

A l'heure actuelle, un peu plus de 13,5 ha ont été **restaurés**, à la fois sur les prés salés et sur le domaine endigué de la réserve naturelle. Depuis la fin d'année 2016, la commune de Lège Cap-Ferret ne dispose plus du matériel nécessaire pour effectuer le girobroyage en plein des parcelles. Seul un entretien de linéaire de fossés, talus colonisés par cette espèce à l'aide d'une épareuse reste possible via un travail en régie.

Gestion des prairies :

Un pâturage équin est réalisé sur les prairies de la réserve naturelle. Certaines prairies, délaissées par les animaux ont été broyées depuis 2017 (fauchée en 2021 et 2022) par des prestations externes ou en régie par les communes.

4. Actions à réaliser, mise en œuvre et partenariats :

Gestion du Baccharis à feuille d'arroche :

Il est prévu l'entretien de 6 hectares précédemment restaurés par l'organisation de chantiers bénévoles (coupes manuelles) et de prestations externes si besoin (girobroyage),

Les prestations seront opérées selon les disponibilités des partenaires habituels et les opportunités éventuelles :

- Chantiers de bénévoles impliquant des associations d'usagers et des associations locales d'insertions (ACCA, Surf insertion (photo ci-contre)).
- Des prestataires externes sur financements spécifiques
- Les services techniques des communes d'Arès et Lège-Cap Ferret (prestations en régie).



Gestion des prairies :

Réaliser l'entretien des prairies en contrôlant la pression de fauche exercée par l'éleveur (en lien avec sa convention de gestion) et en fauchant une partie des bosses des anciens réservoirs (1.1 hectares).

Une fauche complète est à nouveau prévue sur une prairie humide de 1.5ha au milieu de la grande zone prairiale du domaine endigué (zone des Abberts ; phot ci-contre), et qui présente le faciès le plus humide du secteur. L'objectif étant de ne pas traiter cette zone par le pâturage.

5. Coût et temps estimés sur le budget 2023 – V3

- **8 jours** Arpège
- **7 082 €** de prestation de service travaux
- **TOTAL : 8 763 €**
- Financeurs prévus : DREAL 43%, OFB 57%

PROJET 4 :

PROGRAMME PEDAGOGIQUE DE LA RN ET D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

MAITRISE D'OUVRAGE : ARPEGE / DREAL

PARTENARIAT : DEPARTEMENT,
OT D'ARES, CAPTERMER

1. Rappels / Objectifs :

Depuis 2022, le programme des animations est porté par Arpège qui s'entoure actuellement de ses partenaires habituels pour l'exécuter. La présente demande de subvention rentre dans ce cadre-là.

Les animations programmées en 2023 sont issues d'une reconduite de celles habituellement proposées ces dernières années, avec les deux partenaires de longue date d'Arpège qui connaissent la réserve naturelle et qui exercent sur le site, l'association CapTerMer et l'Office de Tourisme d'Arès.

La finalisation de la rédaction du nouveau plan de gestion en 2023 permettra de remettre à jour la définition des enjeux de gestion et de communication de la réserve naturelle pour les cinq ou dix prochaines années. Un objectif majeur du plan de gestion serait l'amélioration de l'ancrage local de la RN, pour permettre au gestionnaire de répondre à ces enjeux. L'élaboration des prochains programmes d'animation de la réserve naturelle devront s'inscrire dans ce cadre.



2. Fiches actions du plan de gestion concernées :

AD 8 : ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES PARTENAIRES REALISANT L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT SUR LA RESERVE NATURELLE

3. Actions et investissement réalisés précédemment :

2021 : application d'un programme pédagogique annuel, sous forme de conventionnement tri-partite, et suivi de sa réalisation par Arpège.

2022 : Portage du programme pédagogique par Arpège via l'appui de de structures prestataires.

4. Actions à réaliser, mise en œuvre et partenariats :

- Elaboration du programme 2023, recherche de devis et de prestataires, et dépôt du programme auprès des partenaires financiers (CD33).
- Suivi de son application par les deux prestataires retenus (OT d'Arès et Cap Termer) sur l'année 2023.
- Bilan de la saison à effectuer à l'automne 2023, avec tenue du comité pédagogique.
- Définition et élaboration du programme pédagogique 2023, conformément aux orientations du plan de gestion renouvelé.

5. Coût et temps estimés sur le budget 2023 – V3

- **14 jours** Arpège
- **22 044 €** de prestation de service animation, gestion des réservations et des recettes de caisse,
- **TOTAL : 25 272€**
- Financeurs prévus :
DREAL : 14%, Département : 44 %, Autofinancement : 42 % (animations payantes)

PROJET 5 :

CAHIER DES CHARGES D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHASSE ET PECHE SUR LA RESERVE NATURELLE

MAITRISE D'OUVRAGE : ARPEGE - OFB / DREAL

PARTENARIAT : CONSERVATOIRE DU LITTORAL,
PNMBA, OFB, ACMBA, FDC33

1. Rappels / Objectifs :

Le domaine public maritime de la réserve naturelle a été attribué au Conservatoire du Littoral en septembre 2013. Concernant son occupation, le Conservatoire doit délivrer des autorisations temporaires. Pour ce qui est des installations de chasse à la tonne, une COT est prévue d'être délivrée à chaque bénéficiaire, au nombre de 30 actuellement sur la réserve naturelle. Pour ce qui est installations de pêche à la civelle, une COT est également nécessaire à chaque pêcheur professionnel.

Pour cela, un cahier des charges cadrant les modalités d'entretien doit être annexé à chaque COT (types et périodes de travaux autorisés.e.s). En parallèle à cela, le plan de gestion de la réserve naturelle prévoyait de définir les modalités d'entretien de ces installations au regard de enjeux écologiques en place, que ce soit autour de la chasse à la tonne (habitat naturel de pré salé) ou autour de la pêche à la civelle (naturalité des berges du canal).

2. Fiches actions du plan de gestion concernées :

SE 8 : INSTAURATION D'UNE CHASSE PILOTE

3. Actions et investissement réalisés précédemment :

2022 : - adaptation au contexte de la réserve naturelle des prés salés des cahiers des charges d'entretien des installations de chasse à la tonne déjà existants sur le bassin d'Arcachon : échanges en interne et externe et rédaction des clauses spécifiques à la réserve naturelle. Premiers échanges avec la FDC et l'ACMBA. L'examen de ce cahier des charges (en cours de rédaction) a été soumis pour avis et remarques au CSRPN le 27/09/2022.

- échanges en interne et externe et rédaction d'une proposition de cahier des charges *ex-nihilo* d'entretien des installations de pêche à la civelle
- finalisation de la liste des points de pêches et pits autorisés à la pratique de la pêche sur le canal des Etangs.

4. Actions à réaliser, mise en œuvre et partenariats :

Chasse à la tonne :

- finalisation de la rédaction des clauses du cahier des charges d'entretien des installations de chasse sur la réserve naturelle,
- échanges avec le conservatoire du Littoral, l'Etat, et les usagers sur les clauses retenues,
- échanges et validation avec les représentants des usagers (FDC, ACMBA)
- signature du cahier des charges, déclinaison en COT (CELRL) et mise en signature des COT,
- mise en application du cahier des charges et suivi des COT et des installations

Pêche à la civelle :

- poursuite de la rédaction des clauses du cahier des charges d'entretien des installations de pêche sur la réserve naturelle
- échanges avec le conservatoire du Littoral, l'Etat et les usagers sur les clauses retenues,
- échanges et validation avec les représentants (CDPMEM) et les usagers,
- Présentation au CSRPN pour avis et remarques,
- signature du cahier des charges, déclinaison en COT (CELRL) et mise en signature des COT,

- mise en application du cahier des charges et suivi des COT, des installations et des travaux de démantèlement et de construction.

5. Coût et temps estimés sur le budget 2023 – V3

- **16 jours** Arpège
- **TOTAL : 3 361 €**
- Financeurs prévus :
DREAL : 100%

PROJET 6 :

PERIMETRE DE PROTECTION EN PERIPHERIE IMMEDIATE DE LA RESERVE NATURELLE

MAITRISE D'OUVRAGE : ARPEGE - OFB / DREAL

PARTENARIAT : CONSERVATOIRE DU LITTORAL,
COMMUNES

1. Rappels / Objectifs :

Le périmètre de protection constitue un outil réglementaire intéressant dans l'optique de préserver la zone « tampon » des Abberts, du Nord de la Machinotte et la partie du DPM Sud / Sud Ouest de la réserve. Etablir un périmètre de protection constitue une procédure plus légère à mettre en œuvre qu'une extension du périmètre de la Réserve Naturelle.

Ce périmètre permettra également de légitimer officiellement l'intervention du gestionnaire de la Réserve Naturelle sur ces secteurs. Il est intéressant de noter qu'à l'intérieur du dit périmètre de protection, « des prescriptions peuvent soumettre à un régime particulier ou interdire toute action susceptible d'altérer le caractère ou de porter atteinte à la réserve naturelle... »

Toutefois, avec près de 2/3 des terrains appartenant à des propriétaires privés, ce périmètre de protection ne pourra être promulgué qu'avec l'accord des propriétaires (délégation de gestion) et/ou sous réserve d'acquisition par le CELRL.

2. Fiches actions du plan de gestion concernées :

AD 9 : VEILLE, MAITRISE FONCIERE COMPLEMENTAIRE ET PROMULGATION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION EN PERIPHERIE IMMEDIATE DE LA RESERVE NATURELLE

3. Actions et investissement réalisés précédemment :

Aucune

4. Actions à réaliser, mise en œuvre et partenariats :

- Lancer un appel d'offre pour la réalisation d'un zonage théorique d'un périmètre de protection. La commande à chiffrer comportera :
 - La réalisation d'un diagnostic écologique complémentaire à l'échelle du zonage théorique du périmètre de protection ;
 - La définition d'un périmètre de protection accepté (basé sur une négociation avec l'ensemble des acteurs et le diagnostic écologique).
- L'institution du périmètre de protection (promulguer après enquête publique sur proposition ou après accord des conseils municipaux) interviendra selon les retours des montants issus de l'appel d'offre, leur financement possible, et les échanges internes sur l'opportunité de cette action.

5. Coût et temps estimés sur le budget 2023 – V3

- **2 jours** Arpège
- Investissement : sur devis.
- Financeurs prévus :
 - DREAL : 100%

ACTIONS DU PLAN DE GESTION COMPLEMENTAIRES

MAITRISE D'OUVRAGE : ARPEGE - OFB / DREAL

PARTENARIAT : DIVERS

1. Rappels / Objectifs :

Au-delà des actions précédemment citées sous forme de projets globaux, le plan de gestion implique la réalisation d'une panoplie d'actions complémentaires qui relèvent des différents objectifs à long terme.

L'objectif est de poursuivre ces actions afin d'en assurer la continuité que ce soit en termes d'observations (suivis scientifiques), de travail partenarial, de surveillance, et d'administratif.

2. Fiches actions du plan de gestion concernées :

Cf. liste ci-dessous

3. Actions et investissement réalisés précédemment :

La plupart de ces actions ont été précédemment conduites dans la mise en œuvre du plan de gestion ces années précédentes.

4. Actions à réaliser, mise en œuvre et partenariats :

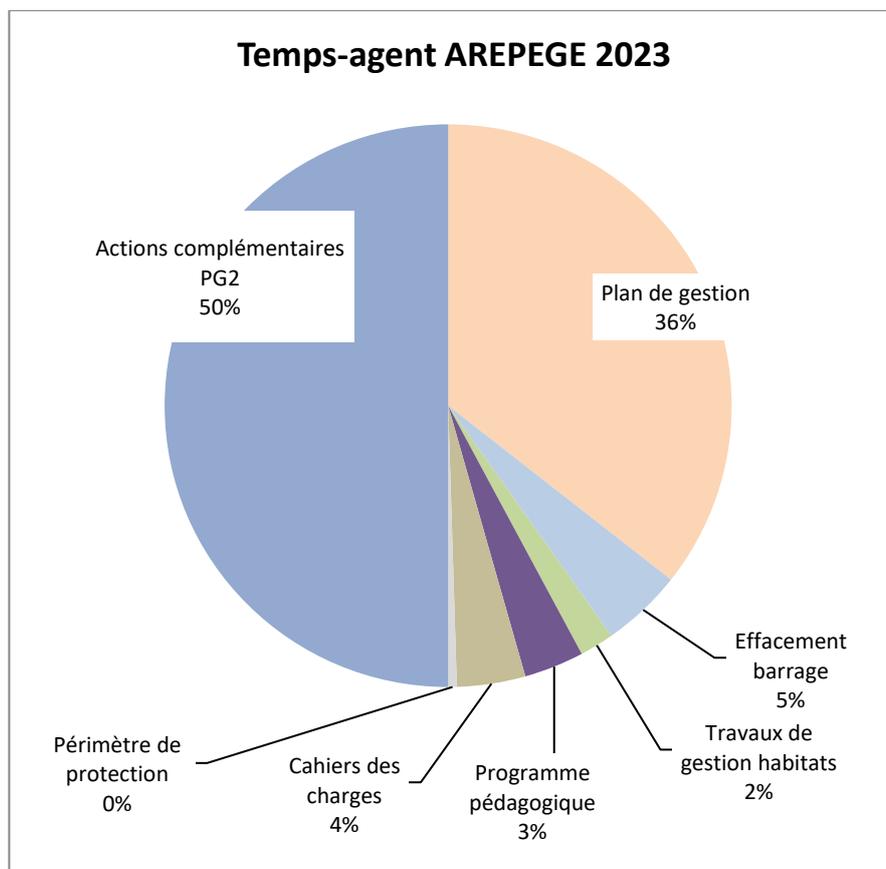
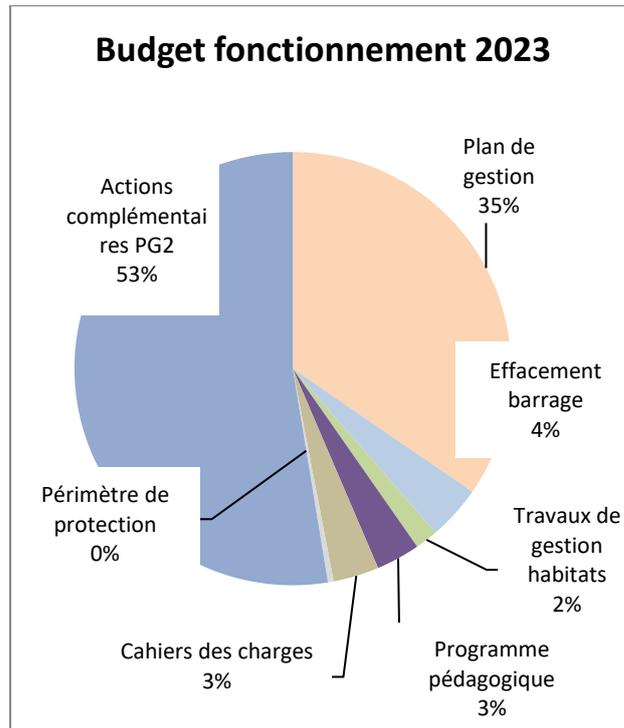
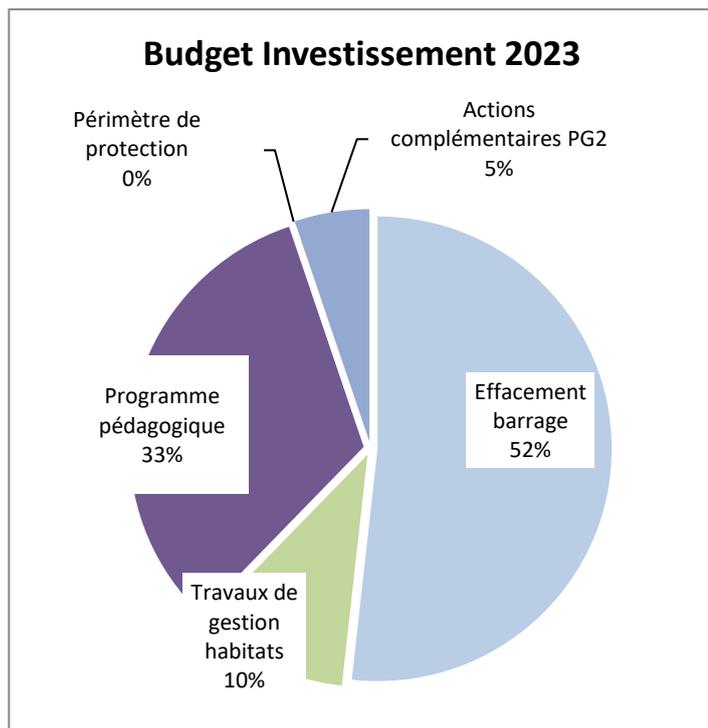
Code action	Intitulé action	nb de jours
AD 2	Affectation, aménagement et gestion de locaux fonctionnels pour le gestionnaire	6
AD 3	Formation et commissionnement de l'équipe de la Réserve Naturelle	8
AD 4	Promulgation d'un arrêté préfectoral	1
AD 7	Accompagnement des agriculteurs dans la gestion agro-environnementale des prairies et des bosses des réservoirs à poissons	4,5
AD 10	Encadrement des activités nautiques	3
AD 11	Elaboration des rapports d'activités annuels	8
AD	Actions administratives diverses	45
	sous-total	75,5
PO1	Surveillance	27
	sous-total	27
PI3	Communication de la part du gestionnaire	1
	sous-total	1
SE 1	Poursuivre les inventaires de la faune et de la flore	4
SE 2	Suivi de l'évolution des habitats naturels	9
SE 3	Suivi des espèces floristiques patrimoniales	12
SE 4	Etude sur les nouvelles modalités de gestion hydraulique des réservoirs à poissons	5,5
SE 5	Caractérisation et suivi temporel des peuplements d'oiseaux	27
SE 6	Baguage et suivi de la Bécasse des bois et des bécassines	7
SE 8	Instauration d'une chasse pilote	6
SE 11	Veille sur la dynamique des espèces animales ou végétales envahissantes ou à caractère invasif	2
SE 12	Analyse, synthèse des données et gestion de la base des données géoréférencées	3
SE 13	Etude de fréquentation au sein de la réserve naturelle	3
SE 14	Suivi du rôle de nourricerie et des fonctions écologiques des prés salés	4
SE 16	Suivi et conservation des populations d'anguilles d'Europe	1
	sous-total	83,5
TU-TE 1	Réfection, entretien et sécurisation de la passerelle du Canal des étangs	1
	sous-total	1

TE 1	Entretien des ouvrages liés à la gestion intégrée des réservoirs à poissons	1
TE 4	Entretien raisonné des fossés	5,5
TE 7	Gestion des populations de Sangliers et de Chevreuil	2,5
TE 9	Entretien des aménagements, de la signalétique et du sentier du littoral	8
	sous-total	17
	TOTAL	205

5. Coût et temps estimés sur le budget 2023 – V3

- **205 jours** Arpège
- **9 020 €** frais de structure
- **3 498 €** investissement matériel
- **TOTAL : 55 575 €**
- Financeurs prévus :
 - Investissement** : DREAL 100%
 - Fonctionnement** : DREAL 100%

Budget prévisionnel 2023 – v3



	Nb jours		TOTAL	DREAL	OFB	REGION	AEAG	CD33	CELRL	Communes	Autofinancement
<i>Projet 1</i>	146	Fonctionnement	34 293 €	29 293 €	5 000 €						
Plan de gestion		Investissement	- €								
		Total	34 293 €	29 293 €	5 000 €						
			tx financement	85%	15%						
<i>Projet 2</i>	19	Fonctionnement	3 991 €	3 991 €							
Effacement barrage		Investissement	35 000 €				26 000 €	9 000 €			
		Total	38 991 €	3 991 €			26 000 €	9 000 €			
			tx financement	10%			67%	23%			
<i>Projet 3</i>	8	Fonctionnement	1 680 €	1 680 €							
Travaux de gestion habitats		Investissement	7 082 €	2 082 €	5 000 €						
		Total	8 763 €	3 763 €	5 000 €						
			tx financement	43%	57%						
<i>Projet 4</i>	14	Fonctionnement	3 228 €	3 228 €							
Programme pédagogique		Investissement	22 044 €	270 €				11 094 €			10 680 €
		Total	25 272 €	3 498 €				11 094 €			10 680 €
			tx financement	14%				44%			42%
<i>Projet 5</i>	16	Fonctionnement	3 361 €	3 361 €							
Cahiers des charges		Investissement	- €								
		Total	3 361 €	3 361 €							
			tx financement								
<i>Projet 6</i>	2	Fonctionnement	420 €	420 €							
Périmètre de protection		Investissement	- €								
		Total	420 €	420 €							
			tx financement								
Autres actions PG2	205	Fonctionnement	43 057 €	43 057 €							
		Investissement	3 498 €	3 498 €							
		Frais admin.	9 020 €	9 020 €							
		Total	55 575 €	55 575 €							
			tx financement	100%							
Total	410	Fonctionnement	90 030 €	85 030 €	5 000 €						
		Investissement	67 624 €	5 850 €	5 000 €		26 000 €	20 094 €			10 680 €
		Frais admin.	9 020 €	9 020 €							
		Total	166 674 €	99 900€	10 000 €		26 000 €	20 094 €			10 680 €

Subventions sollicitées 2023 - v3

	DREAL	AEAG	REGION	OFB	CD33	CELRL	Communes	Autofinancement	TOTAL
<i>Achats</i>									
Prestations de services	5 850 €	26 000 €	- €	5 000 €	20 094 €	- €	- €	10 680 €	67 624 €
Achats matières et fournitures	1 950 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 950 €
Autres fournitures	1 400 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 400 €
Total Achats	9 200 €	26 000 €	- €	5 000 €	20 094 €	- €	- €	10 680 €	70 974 €
<i>Services extérieurs</i>									
Locations	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Entretien et réparation	1 025 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 025 €
Assurance	870 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	870 €
Documentation	180 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	180 €
Total Services extérieurs	2 075 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 075 €
<i>Autres services extérieurs</i>									
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 200 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 200 €
Publicité, publication	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Déplacements, missions	1 300 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 300 €
Services bancaires, autres	1 095 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 095 €
Total Autres services extérieurs	3 595 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 595 €
<i>Charges de personnel</i>									
Rémunération des personnels	47 213 €	- €	- €	2 900 €	- €	- €	- €	- €	50 113 €
Charges sociales	34 189 €	- €	- €	2 100 €	- €	- €	- €	- €	36 289 €
Autres charges de personnel - Stagiaires	3 628 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 628 €
Total Charges de personnel	85 030 €	- €	- €	5 000 €	- €	- €	- €	- €	90 030 €
TOTAL Général	99 900 €	26 000 €	- €	10 000 €	20 094 €	- €	- €	10 680 €	166 674 €